

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RÉCLAMES — 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

DE CAHORS A LIBOS.			
Tableau 1	Omnibus mixte.	Poste mixte.	Omnibus mixte.
Cahors. — Départ . . .	6 h 35	4 h 40	5 h 50
Mercuès	6 49	4 19	6 6
Parnac	7 1	4 32	6 19
Luzech	7 9	4 40	6 28
Castelfranc	7 22	4 55	6 44
Puy-l'Evêque	7 34	5 7	6 58
Duravel	7 45	5 17	7 8
Soturac-Touzac	7 55	5 27	7 18
Fumel	8 6	5 39	7 32
Monsempron-Libos Ar.	8 12	5 45	7 40
PARIS. — Arrivée . . .	11 46	4 18	2 49

DE LIBOS A CAHORS.			
Tableau 2	Poste mixte.	Omnibus mixte.	Omnibus mixte.
PARIS. — Départ . . .	2 h 30	9 h 50	7 h 30
Monsempron Libos — Dép	8 40	3 5	8 55
Fumel	8 48	3 15	9 3
Soturac-Touzac	9 1	3 28	9 16
Duravel	9 10	3 38	9 26
Puy-l'Evêque	9 19	3 48	9 36
Castelfranc	9 34	4 5	9 52
Luzech	9 47	4 19	10 6
Parnac	9 57	4 30	10 17
Mercuès	10 9	4 43	10 29
Cahors. — Arrivée . . .	10 25	5 4	10 47

DE CAHORS A MONTAUBAN			
Tableau 1	Omnibus mixte.	Omnibus mixte.	Omnibus mixte.
Cahors. — Départ . . .	4 h 40	10 h 35	5 h 20
Sept-Ponts	4 50	10 45	5 31
Cieurac	5 6	11 1	5 49
Labenque	5 15	11 10	5 57
Montpezat	5 28	11 23	6 10
Borredon	5 58	11 55	6 42
Caussade	6 9	12 8	6 56
Réalville	6 19	12 22	7 8
Albias	6 27	12 33	7 18
Fonneuve	6 36	12 45	7 28
Montauban. — Arriv.	6 48	1 2	7 45
TOULOUSE. — Arriv.	8 25	2 45	9 41

DE MONTAUBAN A CAHORS			
Tableau 2	Omnibus mixte.	Omnibus mixte.	Omnibus mixte.
TOULOUSE. — Dép.	5 h	11 h	3 h 14
Montauban. — Départ.	7 25	10 h 35	4 50
Fonneuve	7 40	10 49	5 10
Albias	7 51	10 58	5 23
Réalville	8 3	11 7	5 38
Caussade	8 17	11 19	5 56
Borredon	8 35	11 36	6 20
Montpezat	9 15	12 10	7 11
Labenque	9 41	12 28	7 41
Cieurac	9 53	12 38	7 54
Sept-Ponts	10 9	12 51	8 12
Cahors. — Arrivée . . .	10 18	12 59	8 22

Cahors, le 18 Février.

NOUVELLES POLITIQUES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 15 février.

La proposition de M. Maurice Faure, tendant à la nomination d'une commission d'enquête concernant les réformes administratives, est prise en considération.

M. Sarrien, se réserve de combattre le fond de la proposition qu'il ne trouve pas pratique.

La proposition de M. Beauquier, tendant à établir une commission de réforme auprès de chaque ministère est repoussée par 230 voix contre 213.

La Chambre discute la proposition relative à la liberté des funérailles.

M. Bonvathier, combat cette proposition comme étant attentatoire à la liberté. Suivant l'orateur, cette proposition est une œuvre sectaire et non une œuvre de liberté.

M. Chevandier, défend une proposition destinée à protéger la liberté de conscience.

M. Lamargelle, estime que le véritable but de la proposition n'est pas d'assurer la liberté de conscience, mais bien de rendre l'enterrement civil obligatoire. Il considère que cette proposition est un attentat contre la famille.

La discussion générale est close.

La Chambre passe à la discussion des articles.

Mgr Freppel, combat l'article 1^{er}, relatif aux honneurs funèbres. Il en demande la suppression ou tout au moins le renvoi à la commission afin qu'il soit rédigé en meilleur français. (Rires et applaudissements à droite.)

M. Jules Roche, propose une nouvelle rédaction de l'article 1^{er} et demande le renvoi à la commission, qui est accepté.

La discussion est ajournée.

SENAT

Séance du 16 février 1886.

L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE
L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur l'organisation de l'enseignement primaire.

M. Bardoux, sur l'article 21, développe un amendement tendant à ce que la nomination des instituteurs titulaires soit faite par le recteur, sur la proposition de l'inspecteur d'Académie, et non par le préfet, comme le demande la commission.

Il s'agit, dit l'orateur, de savoir si la politique entrera dans l'école. Il ne faut pas introduire l'autorité administrative dans la grande famille universitaire; il ne faut donner à l'instituteur aucun caractère politique. Les lois sur l'obligation et la laïcité rendent cette nécessité plus impérieuse encore. Si on veut respecter la neutralité religieuse, il faut aussi respecter la neutralité politique.

La commission pense que l'instituteur doit être défendu et que son protecteur naturel est le préfet. Les préfets sont des agents politiques et n'ont aucune compétence. S'ils avaient la compétence nécessaire, on leur donnerait aussi la nomination des professeurs de lycées. Le préfet ne connaît pas le personnel, car il n'a pas de sûreté de séjour.

L'Université a, autant que l'autorité administrative, le sentiment de ses devoirs. N'oubliez pas que l'école est un sanctuaire. Ne transformez pas l'instituteur en politicien de village, car le jour où vous auriez fait cela, ce serait la France qui aurait à en souffrir. (Approbat sur plusieurs bancs.)

M. Ferrouillat, rapporteur. — Nous ne soutenons pas que la nomination des instituteurs par les préfets soit un idéal. Nous disons seulement que c'est ce qu'il y a de mieux à faire dans les circonstances actuelles. (Réclamations au centre et à droite.)

Tant que les ennemis de nos lois n'auront pas désarmé, il faut qu'ils trouvent devant eux quelqu'un qui soit capable de leur résister. (Exclamations à droite. Très bien! très bien! à gauche. Bruit.)

M. de Pressensé. — Ce que demande le rapporteur est un péril. Il faut soustraire l'instruction publique à la politique militante. L'introduire dans l'enseignement, c'est le dégrader.

Je comprends que l'on puisse préférer au recteur une autre autorité universitaire. Mais je veux de l'autorité universitaire, et soyez sûrs qu'elle maintiendra la soumission aux lois.

Les préfets ne sont d'ailleurs pas désarmés, puisqu'ils sont présidents des conseils départementaux. Il importe de défendre l'instituteur contre lui-

même et l'empêcher de devenir un politicien. S'il convient d'exiger des fonctionnaires la soumission aux lois, il ne faut pas qu'elle aille jusqu'à la servilité, comme le demande une circulaire ministérielle récente.

Adoptons une politique sage et libérale. Il faut, dant l'école obligatoire respecter l'enfance, cette chose sacrée, et ne pas la jeter dans nos discordes. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

M. Goblet. — Les garanties insérées dans la loi protègent l'instituteur contre l'arbitraire électoral. J'ajoute qu'il est désirable de revenir le plutôt possible à l'application des vrais principes, mais il faut pour cela que la neutralité de l'instituteur primaire soit acceptée par tout le monde.

L'amendement Bardoux ne peut être appliqué, car ce n'est pas au recteur, mais à un directeur départemental qu'il faudrait confier les nominations d'instituteurs. (Réclamations à droite et au centre.)

M. Lenoël. — Je voterai l'amendement qui donne plus de garanties aux instituteurs que l'article de la loi. (Très bien! à droite et au centre.)

L'amendement mis aux voix est repoussé par 158 voix contre 116.

M. Peaudercerf demande qu'au lieu de dire que l'instituteur est nommé sur la proposition de l'inspecteur d'Académie, on dise qu'il est nommé après le rapport et l'avis de l'inspecteur d'Académie.

Cet amendement n'est pas adopté.

L'article 21 est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

Informations

Composition de la Chambre. — Les élections législatives de dimanche modifient sensiblement la composition de la Chambre, Dix-neuf députés devaient être élus; dix-huit républicains ont été nommés, et un conservateur.

La droite, qui comptait 202 membres, au lendemain des élections des 4 et 18 octobre, n'en compte plus aujourd'hui que 183. Le nombre des députés républicains est actuellement de 396.

Il y a 6 sièges vacants à la Chambre: ceux de MM. Ganne, Bonnerot et Héloin, membres de la gauche, décédés, et celui de M. Lorois de la droite, également décédé; le siège de M. Henri Rochefort,

M. Nathaniel Steward était fort timide. Il avait l'habitude dans les cas qui lui paraissaient scabreux (et presque tous les cas lui paraissaient scabreux), il avait l'habitude de tousser violemment, et de dire: Passons! Pierre Jordan l'avait chargé de la succession de sa femme, qui devait hériter du tiers de la colossale fortune de Jean Cavalité. Il reprit:

— Où est allé M. Cavalité en quittant Saint-Louis? C'est ce qu'on ne sait pas. D'aucuns pensent qu'il est venu ici même, à Washington. En outre, on dit encore qu'il est retourné en France. C'est ce qui appert selon moi d'une mention relevée au bord du *Persia*, bâtiment de la ligne Cunard, sur l'un des registres d'embarquement que j'ai consultés.

M. Steward tira de sa poche un portefeuille, l'ouvrit, et y prit un papier qu'il tendit au colonel. Ce papier portait ces deux lignes:

Traversée du . . .
M. Robert Cavalité . . . cabine n° 15
M. Ph. de Montjoie . . . cabine n° 15

— Ladite cabine a donc été occupée, continua l'homme d'affaire, par M. votre beau-frère et par une autre personne. Donc M. votre beau-frère est arrivé maintenant en France depuis une quinzaine de jours environ.

— Mais qu'est devenu la part de succession qui revient à ma femme?

— Elle est déposée à Paris, chez M. le baron de Rothschild, ainsi que cela est prouvé par ce document du notaire. Vous pourriez citer en justice. . . . M. votre beau-frère à l'effet d'obtenir restitution immédiate.

Pierre Jordan se leva.

démisionnaire, et enfin, le siège vacant par suite du ballottage en Corse.

Par suite des élections de dimanche, il y a, sur 90 départements, y compris l'Algérie et la Corse, 59 départements ayant une députation entièrement républicaine, 12 départements ayant une députation mixte, et 20 départements ayant une députation entièrement réactionnaire.

Nouveaux crédits. — Il est probable que M. Goblet déposera prochainement une demande de crédit s'élevant à 625,000 fr., pour créer des bourses en faveur des familles ayant sept enfants, en exécution d'une loi récemment votée par le Parlement.

Budget de 1887. — M. Sadi-Carnot a reçu les budgets de la marine, du commerce et des postes.

Le gouvernement commencera à étudier prochainement une combinaison destinée à équilibrer le budget.

Les troubles de Londres. — Des désordres assez graves ont eu lieu à Birmingham, à la suite du meeting des ouvriers sans travail. La situation a été une fois menaçante; mais la police n'a pas tardé à réprimer l'émeute. Un détachement de cavalerie se tenait prêt à tout événement.

Quelques ouvriers de Great-Yarmouth ont tenté aussi une démonstration, mais ils ont été dispersés.

Londres, 16 février.

La ville est calme. Une souscription publique pour les ouvriers sans travail a atteint un million de francs.

Mausion-House est entourée d'ouvriers déposant des secours.

Soixante mille ouvriers, avec leur famille, sont sans moyens d'existence.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Notre compatriote, M. Célières, sous-préfet de Gaillac, est nommé secrétaire général du Var.

M. Longuevergne, de Latronquière, a été nommé receveur buraliste dans cette commune.

— Je vous remercie du conseil, monsieur Steward, mais je ne le suivrai pas. La fortune qui revient à ma femme est chez un homme qui nous la conservera. Pas de procès entre le frère de madame Jordan et moi. N'est-il pas aussi le mien? Nous attendrons la fin de cette terrible guerre. Alors je serai libre et je pourrai tout régler.

M. Nathaniel Steward se leva également. Il avait au moins un pied de rouge sur le visage.

— Je ne puis . . . qu'approuver . . . monsieur le col. . . colonel (il était fort intimidé. . .) la noblesse de vos. . . vos paroles. Des dissensions sont terribles . . . quand elles déchirent une nation ou une famille. . . et vous concevez. . . hum! passons. . . bref. . . j'approuve. . .

Tout en parlant ainsi, M. Nathaniel Steward s'était réfugié au bout du salon en marchant à reculons vers la porte, il l'ouvrit et, après avoir respectueusement salué ces dames, s'apprêta à prendre congé. Pierre se disposait déjà à le reconduire, quand il fut prévenu par Aurélie.

— Ne vous dérangez pas, mon ami, dit-elle, et ne quittez pas notre chère Lilia. J'ai deux mots à dire à M. Steward, et vais vous remplacer.

Elle prit en effet, le bras de l'homme d'affaires, et elle sortit avec lui.

— Eh bien, monsieur, lui demanda-t-elle quand ils furent seuls dans le corridor, avez-vous pensé à une satisfaction?

— Mademoiselle, vous serez comblée. . . oui comblée! Je ne crains pas de l'affirmer! Dame! une jolie fille comme vous, je comprends qu'elle pense à se marier. . .

— Monsieur Steward!
— Hum! passons. . . murmura celui-ci tout dé-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

37

LES DRAMES DE CE TEMPS-CI

LA FAMILLE CAVALIÉ

LE COMMODORE NOIR
XXII

MISS AURÉLIE BURTON

Miss Aurélie rougit un peu et baissa le front. En effet, la conversation roulait sur elle. Et quand nous en connaissons le motif, nous comprendrons la raison de cette rougeur.

— Vous êtes fou, mon cher Pierre, reprit-elle, non sans un certain dépit.

— Non! non! je ne me trompe pas! Votre cœur est touché chère Aurélie, j'en jurerais! Croyez-vous donc qu'on ne voie pas votre mine rêveuse, vos yeux qui par moments regardent fixement le vide, comme si vous pensiez y distinguer. . . y distinguer son image?

— Pierre!

— Est-il brun? ou blond? ou roux? ou châtain?

Miss Aurélie ne répondit pas. Elle se leva et alla se mettre à son piano. Lilia et Pierre se regardèrent en souriant tous les deux.

— Fasse Dieu que vous ayez deviné juste, mon ami, dit la jeune femme. Aurélie est la meilleure créature que je connaisse, et vraiment elle nous a donné trop de preuves d'affection pour que

je n'aie pas le vif désir de la savoir heureuse avec un mari de son choix.

Lilia avait parlé à voix basse, de telle façon que son mari seul pût l'entendre. Il lui répondit de même, comme s'il désirait que la conversation ne fût pas écoutée de la jeune fille.

— Ma chère Lilia, observez notre amie dit-il. Elle a toujours l'air d'être absorbée dans une pensée profonde. Or, quand on est jeune et belle comme Aurélie, on n'a qu'une pensée au cœur. . . c'est l'amour. Tenez! . . . regardez-la. . .

Et en effet Miss Burton semblait bien loin du salon en ce moment-là. Ses mains erraient sur le clavier, en n'en tirant que de faibles sons. Elle songeait à tout autre chose, évidemment.

Miss Burton fut arrachée à sa rêverie par l'entrée d'un domestique qui venait dire au colonel que M. Nathaniel Steward le demandait.

— Ah! bien, dit-il. Priez-le d'entrer.

Au nom de Nathaniel Steward, Aurélie avait rougi. Pourtant l'homme gros, gras, court et rouge qui pénétrait dans le salon, ne pouvait pas être l'objet de cet amour mystérieux que lui soupçonnait le colonel. Elle quitta le piano et vint se rasseoir à la table.

— Monsieur le colonel, disait Steward, j'ai fait toutes les démarches que vous avez ordonnées. M. Robert Cavalité a paru à Saint-Louis le lendemain même de cette nuit. . . hum! passons. . . Il s'est rendu chez le notaire de feu votre beau-père, qui lui a remis les papiers de la succession comme étant le tuteur de ses deux sœurs mineures. Il ignorait naturellement que madame votre épouse était évincée par le fait même de son mariage. . . mariage secret. . . hum! passons. . .

M. Larnaud, receveur de l'Enregistrement, des domaines et du Timbre, de 6^e classe, à Lauzès, est nommé de 5^e classe, à Montcourt, (Vienne).

M. Rigal, surnuméraire de l'Enregistrement, des domaines et du timbre, à Murat (Cantal), est nommé receveur de 6^e classe, à Lauzès, en remplacement de M. Larnaud.

Par décision du ministre de l'intérieur, en date du 12 courant. M. Delard, gardien commis-greffier de la maison centrale d'Esses, a été nommé gardien-chef de 3^e classe à la prison de Gourdon, en remplacement de M. Boisset, qui est nommé gardien commis-greffier de la maison centrale d'Esses.

Par arrêté du préfet du Lot, M. Vigé est nommé débitant de tabac à Paybrun, en remplacement de Mme Lanzac, décédée.

Nominations. — Sont nommés juges de paix :

- De Courson (Charente-Inférieure), M. Bochy, juge de paix à Lacapelle-Marival ;
- De Lacapelle-Marival, M. Trémoulet, juge de paix à Martel ;
- De Martel, M. Rambaud, juge à Terrasson (Dordogne) ;
- De Terrasson, M. Fressenge, juge de paix à Payrac ;
- De Payrac, M. Darnis, juge de paix à Saint-Germain ;
- De Saint-Germain, M. Mabru ;
- De Saint-Germain, M. Lasserre, juge suppléant.

M. Destanes de Bernis, contrôleur des contributions directes à Figeac, a été mis en disponibilité sur sa demande.

Avis rassurant. — Sur les dix cas de variole importée à l'hospice de Cahors par une fille venant de Périgueux, et déjà atteinte de ce mal, on n'a à déplorer que trois décès. Les sept autres femmes ou petites filles malades sont en bonne voie de guérison, et depuis douze jours aucun nouveau cas ne s'est déclaré.

Tous les civils et tous les militaires en traitement en sont exempts.

Mgr l'Evêque de Cahors a visité, mardi dernier, les diverses salles de l'hôpital occupées par les varioleux et les fiévreux, donnant à chacun des paroles d'encouragement.

Ecole polytechnique. — L'Officiel publie une note du ministre de la guerre, fixant à 230 le nombre des élèves à admettre à l'Ecole polytechnique en 1886.

L'avancement des officiers. — M. le ministre de la guerre déposera prochainement sur le bureau de la Chambre un projet de loi sur l'avancement des officiers. D'importantes modifications seront apportées à l'état de choses actuel ; il est probable que les corps d'officiers seront désormais consultés sur l'admission des nouveaux promos. Cet usage existe, depuis de longues années en Allemagne.

Réfugiés espagnols. — On assure que, par ordre du gouvernement, les réfugiés

contenançé. Comme je vous disais...
 — Bien, bien, reprit Aurélie à voix basse. Je vous remercie. J'irai demain à votre bureau dans la matinée, et nous causerons.
 — Vous serez comblée ! vous serez comblée ! répéta l'homme d'affaires en se retirant.
 Ce soir-là, la jeune fille entra dans sa chambre de bonne heure. Au moment où elle embrassait Lilia, celle-ci lui dit :
 — Et mon journal, chère amie ?
 — Ah ! vous avez raison, chère. Je vous le rendrai demain... Si vous saviez combien je vous aime mieux depuis que je vous connais davantage.
 Après ces scènes successives, que nous venons de mettre sous les yeux du lecteur, plusieurs jours se passèrent encore, rapprochant toujours le colonel de l'instant de son départ.
 Un matin, il entra du camp tout soucieux. C'était environ un mois avant son départ.
 — Qu'as-tu donc, Pierre ? lui demanda sa femme, quand elle vit la tristesse qui était peinte sur le visage de son mari. Y a-t-il de mauvaises nouvelles de l'armée ?
 — Oui, le général Lee est invincible. Cet homme est un phénomène. Avec sa petite armée il nous tient tête partout. Mais ce n'est pas seulement cela qui me chagrine, mon amie.
 — Qu'est-ce donc ?
 — C'est un désastre pour notre flotte des Antilles.
 — Une défaite ?
 — Ecoutez, reprit le colonel en s'adressant aux deux jeunes femmes. C'est un article du *New-York Herald*. J'ai rapporté le journal pour vous le lire. Pierre finit de déjeuner, car cette conversation

républicains espagnols avaient reçu l'ordre de quitter Montauban ou les départements limitrophes, et de se rendre dans les villes du nord, à leur choix. (Courrier de T.-et-G.)

Dimanche prochain, 21 février, l'Académie des Jeux-Floraux procèdera à la réception de M. de Labondès, nommé mainteneur.

L'éloge de M. Sacaze, sera prononcé par M. Octave Deyre ; M. Gabriel de Belcastel répondra au récipiendaire.

M. François Coppée, est chargé cette année, de l'éloge de Clémence-Isaure, pour la fête du 3 mai. On annonce aussi l'arrivée de M. de Bornier.

Les assurés de la « République »

La dissolution de la Société d'assurances la République a été prononcée par jugement du tribunal civil de la Seine, en date du 18 décembre 1885.

Un de nos lecteurs, assuré à cette Société, nous demande s'il doit encore payer les primes, entre les mains du liquidateur judiciaire.

Nous lui répondons avec le *Conseiller des Assurances* :

« Les primes échues avant le jugement de dissolution, le liquidateur peut les réclamer ; mais celles arrivées ou devant arriver à échéance depuis le jugement, notre avis est qu'il ne peut contraindre les anciens assurés à les lui payer.

« Nous réitérons notre conseil — donné à titre de prudence extrême : — que chaque assuré ait soin de notifier la résiliation de son contrat au liquidateur, par lettre recommandée, en même temps qu'il se fait garantir par une autre Compagnie, afin que, à tout événement, l'effet de la résiliation remonte à la date de cette notification.

« D'autre part, que les agents insèrent dans leurs polices reprises, une clause déclarant que « si le contrat de la République était déclaré maintenu par décision judiciaire, l'effet de la nouvelle police serait suspendu » ; nous ne disons pas « résilié », afin que les agents retrouvent ces polices, à la clôture de la liquidation, qui ne pourra durer éternellement.

Le sixième banquet annuel de l'Association amicale des anciens élèves du Collège et du Lycée d'Agen, aura lieu le 27 février.

Les adhésions sont reçues à Agen jusqu'au 24 février.

Rodez. — Le Lycée de Rodez est licencié jusqu'au 1^{er} mars, à la suite d'une épidémie de fièvre typhoïde.

On écrit de Montfaucon :
 Le bruit courait ces jours derniers, dans notre ville, que la fille Bonassé, âgée de 18 ans, sans profession, demeurant à la Vayssières, avait accouché clandestinement.

La gendarmerie de Labastide se transporta, avec M. Godefroy, juge de paix, au domicile de la fille Bonassé pour l'interroger au sujet de ce prétendu accouchement. Après avoir nié tout d'abord, la jeune fille finit pour avouer que le fait qui lui était imputé était parfaitement exact, et elle ajouta que c'était la femme, F. Doumerc, épouse Calvet, demeurant à Cahors, qui sur sa demande, lui avait fourni les remèdes abortifs destinés à hâter l'expulsion de l'enfant qu'elle portait dans son sein.

avait lieu pendant le repas du matin, et ensuite il lut à Lilia et à Aurélie l'article suivant :

« Nous annonçons dernièrement le sinistre qui avait frappé le vaisseau cuirassé le *Georges Washington*. Ce bâtiment l'un des plus beaux de notre flotte, croisait en vue de la Havane, il y a huit jours, quand une frégate également cuirassée, et qui arborait le pavillon confédéré en poupe, se jeta sur lui en faisant feu de tous ses canons, et lui porta un effroyable coup d'épée. Le *Washington*, surpris au milieu de la nuit, ne put opposer une bonne défense à son ennemi, qui l'attaqua à l'improviste. Le combat acharné qu'il soutint lui fut fatal. Il sombra, et tout l'équipage fut fait prisonnier. Le capitaine, échangé quelques jours après raconta que le commandant de cette frégate avait, dans la marine confédérée, le grade de commodore, et portait un costume particulier entièrement noir. De plus, tous les matelots de cette frégate, nommée le *Simoun*, parlaient français. Hier, nous apprenons une dépêche télégraphique du fort Monroe, le *Simoun* a attaqué deux canonnières fédérales presque en vue des côtes et les a coulées. Le commodore Noir — tel est le surnom du commandant du *Simoun* — a dit très-haut, dans un cercle de Richmond, qu'il ne s'arrêterait pas un instant, et qu'il balayerait la mer de tous les bâtiments qui portent le pavillon étoilé. »

Suivait une description technique du *Simoun*, construit, selon toute évidence, sur de nouveaux modèles, et qui, muni d'une cuirasse à l'épreuve et d'engins de destruction puissants, ne pourrait

Il a été reconnu par le docteur Chalvet que l'enfant était mort-né, qu'il était du sexe féminin et qu'il avait 7 ou 8 mois de vie utérine. C'est la mère Bonassé qui s'était chargée d'enterrer le pauvre petit être.

Aucune arrestation n'a encore eu lieu, à cause de l'état de la faiblesse de la fille Bonassé.

Foire de Cabrerets. — La deuxième foire mensuelle qui se tient à Cabrerets le troisième lundi de chaque mois, favorisée ce 15 février par un temps superbe, était passablement approvisionnée. Transactions assez difficiles pour le gros bétail, mais hausse sensible pour les petits cochons qui se sont vendus de 25 à 45 fr. suivant grosseur. Un grand nombre de marchands étalagistes et forains s'y étaient donné rendez-vous. Enfin, tout fait bien augurer de ces foires qui, quoique jeunes, sont bien suivies. Pas d'accidents à déplorer.

A Decazeville. — Le propriétaire des forges du Gua vient de faire afficher un placard, pour informer ses ouvriers que son industrie n'étant pas rémunératrice, il lui était impossible d'augmenter leurs salaires. Il ajoute que si les mineurs ne sont pas satisfaits de leur sort actuel, il se verra dans l'obligation de fermer son usine et d'abandonner les forges du Gua.

Cette communication a causé une vive émotion parmi les ouvriers. Une certaine agitation s'étant produite, l'autorité a été prévenue et des troupes de renfort ont immédiatement été expédiées.

A l'heure où nous télégraphions, tout le bassin houiller est occupé militairement.

Il est certain aujourd'hui que l'affaire des mineurs de Decazeville sera déferée à la juridiction de la cour d'assises de l'Hérault. Il se pourrait même qu'une session extraordinaire soit tenue à cet effet, à Montpellier, dans le courant de mars prochain.

Cartes de Circulation à 1/2 place SUR TOUTES LES SECTIONS DU RÉSEAU D'ORLÉANS

La Compagnie d'Orléans tiendra, désormais à la disposition des voyageurs, des cartes nominatives et personnelles de 1^{re}, 2^e, 3^e classes, valables pendant six mois et un an et donnant droit à circuler à demi-place sur toutes les sections du réseau, moyennant le paiement préalable des prix indiqués ci-dessous :

- 1^{re} Classe : Six mois 400 fr. — Un an 600 fr.
- 2^e Classe : id. 300 fr. — id. 450 fr.
- 3^e Classe : id. 220 fr. — id. 330 fr.

En outre du prix de cette carte, il sera perçu à chaque voyage la moitié de la taxe correspondant au plein tarif pour le parcours effectué.

Les titulaires de cartes de circulation à demi-place auront droit à une franchise de 50 kilogrammes pour le transport de leurs bagages.

Le prix total perçu pour l'ensemble des voyages effectués pendant une année devant se composer :

- 1^o D'une somme fixe une fois payée ;
- 2^o Du prix de la demi-place pour chaque voyage effectué ; les voyageurs qui useront de cette combinaison se trouveront bénéficier d'une réduction d'autant plus forte qu'ils effectueront pendant l'année un plus grand nombre de voyages.

être combattu avec avantage que lorsque la marine fédérale aurait fait construire une frégate semblable. Le reste de la colonne du *New-York Herald* contenait des détails sur ce fameux commandant du *Simoun*, sur ce commodore Noir qui menaçait de marcher sur les traces de Semmes, le marin confédéré, dont l'*Alabama* causait dans le Nord une véritable terreur.

Les matelots du *Washington*, échangés comme leur capitaine, en avaient raconté de toute espèce sur lui. Selon les uns, c'était un homme de dix pieds, un hercule. Selon les autres il avait la taille d'une femme. Celui-ci le disait brun, celui-là rouge. Bref, chacun le dépeignait à sa fantaisie. Somme toute, on n'était d'accord que sur deux points bizarres, qui contribuaient à aider à la formation d'une légende. Le célèbre commodore avait la tête nue pendant le combat, mais toujours couverte après : si bien que personne de ceux qui en parlaient n'avaient vu son visage. En outre il était toujours vêtu de noir.

Ce nouveau corsaire, qui venait de se lever pour défendre l'indépendance du Sud, ne déplut pas à Lilia et à Aurélie. Les femmes aiment l'étrangeté partout où elle se rencontre. Puis ce marin, ce héros qu'on ne connaissait point, dont on ne savait pas le nom, était entouré à leurs yeux d'une certaine auréole de poésie.

Pierre Jordan, lui, raisonnait en homme, c'est-à-dire d'une manière plus pratique. Il souffrait dans son patriotisme, en pensant aux pertes que venait de subir la marine de son pays.

ALBERT DELPIT.

(A suivre).

MONOGRAPHIES QUERCYNOISES

L'Annuaire officiel du département du Lot vient de paraître. Très complet au point de vue des renseignements statistiques et administratifs, l'Annuaire de 1886 contient une étude très complète de M. l'abbé Gary, sur le Château de Cénévières. Cette étude, dont la première partie a paru dans l'Annuaire de 1884 et dans le Journal du Lot, est des plus intéressantes. Nous en continuons aujourd'hui la publication.

LE CHATEAU ET LES SEIGNEURS DE CÉNEVIÈRES

SECONDE PARTIE (4)

Le château de Cénévières si intéressant par son site, son architecture et ses tapisseries, l'est encore bien plus par les faits historiques dont il a été le théâtre et par les personnages illustres qui l'ont habité. On s'explique difficilement que des hommes de cette taille et des faits de cette importance soient demeurés si longtemps à peu près ignorés.

Faire connaître ces hommes et ces faits dont l'histoire se déroule à travers onze siècles, telle est la tâche que nous entreprenons sans nous en dissimuler la difficulté.

I

LA FAMILLE DE GOURDON.

Longtemps avant les Anglais, les Sarrazins avaient envahi le Quercy et c'est probablement pour s'opposer à cette redoutable invasion qu'avaient été construits, sur divers points stratégiques de la vallée du Lot, les forts qui servirent plus tard à la défense de Waifre duc d'Aquitaine contre les troupes de Pépin-le-bref.

« En icelle guerre, dit l'historien quercynois Guyon de Malleville, le Quercy estoit la principale retraite de Gayfier et des cavernes susmentionnées (2) où estoient la plupart des siens, l'une assise au dit Quercy près Caiarc de laquelle le sire de Gordon (que nous avons dit estre d'origine Wisigote, comme l'estoit Gayfier) prent le titre de viconte ne se nomme encor aprezent autrement que *Gayfier*. » Le savant auteur de l'histoire du Languedoc dit que pour dérober à ses ennemis le véritable lieu de sa retraite Waifre passait successivement dans les divers châteaux qui lui restaient. Celui de Cénévières était du nombre (3). Il dut être assiégé par les soldats de Pépin. Ces châteaux-forts appartenaient sans doute aux divers seigneurs du Quercy que cet historien nous représente comme absolument dévoués à la cause du duc d'Aquitaine (4).

Qui pouvait être alors seigneur de Cénévières ? Si nous admettons l'opinion de Guyon de Malleville qui donne à la famille de Gourdon comme à celle de Waifre une origine Wisigothe, il est naturel d'attribuer la possession du château et des terres de Cénévières, au VIII^e siècle, à cette maison qui les possédait certainement, quelques siècles plus tard. L'obscurité qui enveloppe le berceau de cette illustre famille est si grande qu'il est aussi naturel d'admettre le sentiment de cet historien que celui de certains autres qui la font descendre des comtes de Toulouse sans donner aucune preuve sérieuse de leur assertion. (5) Guyon de Malleville au contraire appuie son opinion sur la manière dont ces seigneurs bâtissaient leurs châteaux, sur les noms wisigoths de Frotton, Forton (*Fortanier*) qu'ils prenaient de préférence, sur leurs cheveux blonds, leur figure barbare et les cris de guerre particuliers et inintelligibles qu'ils faisaient pousser par leurs soldats au fort de la mêlée (6).

Mais nous croyons qu'il est préférable de suivre pour ce qui concerne les premiers seigneurs de Gourdon la généalogie de leur famille déposée aux archives du cabinet de St-Esprit, à Paris. Elle fait remonter cette illustre maison à Boulandre de Gordon cousin d'Acafus roi d'Ecosse et général de ses armées. Il aurait été fait comte de France pour les services rendus à l'empereur Charlemagne et aurait épousé Armingarde, fille d'Hunald, duc d'Aquitaine et sœur de Waifre (7).

(1) La première partie a paru dans l'Annuaire de 1884. Elle renferme la description du château et de ses appartenances. La seconde partie contient l'histoire des seigneurs qui ont habité le château.

(2) Il s'agit des cavernes situées à Cami, Luzech, Vers, Bouziès, St-Cirq, La Toulzanie, Larnagol, Calvignac, St-Jean-de-Laur, Cajarc, Larroque-Toirac, Roquefort, Espagnac, Brengues, St-Sulpice, Marcillac, Sauliac, Liauzu, Cabrerets, etc.

(3) Lacoste ; *Histoire générale de la province du Quercy*, Tome I, p. 268.

(4) *Histoire du Languedoc*, livre VIII^e et le *Stromateus tragicus* d'Aymerie de Vayrac, analysé par Lacoste, T. III, p. 333.

(5) M. Léopold Limayrac, dans son remarquable ouvrage intitulé *Etude sur le moyen-âge, histoire d'une commune et d'une baronnie du Quercy* (Castelnau-Montrastier), attribue une origine commune à la famille des comtes de Toulouse et à celle des barons de Gourdon. Cette parenté serait pleinement confirmée par un document authentique. Il ne suit pas de là, toutefois, que les seigneurs de Gourdon descendent des comtes de Toulouse. *Etude sur le moyen-âge*, p. 76.

(6) Le cri de guerre des Gordon d'Ecosse est celui-ci : *Helph à Gordon* ! (aide à Gordon). Serait-ce le même ?

(7) Ni l'origine écossaise de Boulandre de Gordon, ni son mariage avec Armingarde ne sont prouvés ; mais son existence et celle de ses premiers descendants paraît l'être par l'acte de fondation du monastère et prieuré de St-Angel, de l'an de 1030, et par d'autres actes publics et

Nous savons, d'autre part, qu'un Gourdon fut comte de France sous Charlemagne. L'auteur des chroniques et annales de France, Nicolle Gilles, raconte, d'après la chronique de Sigisbert, écrite en 820, que les princes de Bretagne « furent vaincus par le » duc Gourdon, conestable dudit Charlemagne, lequel luy porta à Aiz la Chapelle les noms des ducs et princes desdicts bretons, qui à luy s'es-toyent renduz. »

C'est de lui, apparemment, que parle Cathala-Cothure, dans son introduction à l'histoire du Quercy, lorsqu'il dit que Charlemagne mit cette province sous l'autorité des comtes, parmi lesquels se trouvait le baron de Gourdon; ce baron ne doit-il pas être le même personnage que Boulandre ?

D'un autre côté, M. Léopold Limayrac croit pouvoir affirmer que la souche de la famille de Gourdon fut un seigneur de race Wisigothe nommé Odolric (1).

Quoiqu'il en soit de l'origine de cette puissante maison qui, d'après l'abbé de Foulhiac, avait autrefois pour domaine une grande partie du Quercy, on peut, sans trop de témérité, dire que les seigneurs de Gourdon étaient en même temps seigneurs de Cénévières, au temps de Waifre lui-même ou immédiatement après lui.

La branche aînée de la famille de Gourdon fixa bientôt sa principale résidence dans le château et la ville de Gourdon (2), ce qui ne l'empêchait pas d'être, au commencement du XII^e siècle, propriétaire du château de Cénévières dont elle faisait apparemment sa résidence temporaire.

« Aymeric de Gordon (3), dit le généalogiste du St-Esprit, vivait sous le règne de Louis, dit le Gros, roi de France (1108-1137). Il fonda l'église de St-Martin de la Bobal qui devint le lieu de sépulture des seigneurs de Gordon. »

Ce seigneur eût-il songé à bâtir cette église qui devait être jusqu'en 1789 l'église paroissiale et le lieu de sépulture des seigneurs de Cénévières, s'il n'avait possédé et habité le château voisin qui, à l'avantage d'être à l'abri d'une surprise, joignait celui d'offrir un séjour des plus agréables, sans parler des souvenirs glorieux qui s'y rattachaient depuis l'héroïque défense du dernier duc d'Aquitaine (4).

Le successeur d'Aymeric de Gourdon fut son fils aîné, Guillaume qui épousa, vers l'an 1144, Astorque d'Anduze, vicomtesse de Turenne, veuve de Beson II et mère de Raymond II, vicomte de Turenne. Il dut être, comme son père, seigneur de Gourdon et de Cénévières.

Guillaume de Gourdon figure en tête de la généalogie, dressée par M. Blanchard, en 1647. (5) Fortanier l^{er} du nom lui succéda, à son retour de la Palestine où il était allé avec son père. On lui attribue l'honneur d'avoir tué de sa main le Soudan d'Egypte.

authentiques, d'après lesquels Protade, vicomte de Gourdon, Tancrede, comte de Mirambel et Girard, évêque de Périgueux, étaient frères et tous trois fils de Ranulphe ou Raoul, vicomte de Gourdon et de Floraine d'Armagnac, lequel Ranulphe descendait successivement de Boulandre et de Guillaume, ducs des français sous les empereurs et rois de France, selon les grandes chroniques de France, les annales de Robert Gaguin, les histoires des connétables de Jean Ferron et de Godefroy et selon la généalogie de la maison de Gourdon, dressée, l'an 1552, par Sansovin, italien, et selon celle du duc de Gordon, premier pair d'Ecosse. (Note extraite d'un document imprimé, fourni à l'auteur par M. G.-A. Gordon, de Somerville (Etats-Unis).)

(1) *Etude sur le Moyen-Age*, histoire d'une commune et d'une baronnie du Quercy, p. 67 et 76.

(2) S'il faut en croire la généalogie dont nous avons déjà parlé et que nous désignerons dorénavant sous le nom de *généalogie* du St-Esprit, généalogie qui doit être une copie de celle de Sansovin, dressée en 1552, sauf les modifications et les additions postérieures, le château et la ville de Gourdon furent bâtis par Charles de Gourdon, petit-fils de Boulandre, sous le règne de Louis le Bègue (877-879). Aristide Guibert dit, au contraire, que ce fut Odolric, seigneur de Castelnaud et de Gourdon, en 839, qui couronna la plate-forme du rocher d'un château-fort, ceint de bastions et flanqué de quatre tours. (Histoire des villes de France, T. II, p. 502.)

Il est au moins certain que ce château existait au X^e siècle, puisque Raymond, comte de Toulouse, de Rouergue et de Quercy, donna par testament, daté du 7 septembre 961, la part qu'il avait sur le *Château de Gourdon* et ses alleux à Aymeric, à son fils Gérard et aux fils de celui-ci, moyennant certaines conditions. (*Histoire du Languedoc*, T. II, p. 95, et *Gourdon et ses Seigneurs*, par L. Combarieu et F. Cangardel, T. 6^e, 3^e fascicule du *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*).

D'après M. Limayrac, ce n'est pas à Gourdon, mais à Castelnaud-Montriat qu'était fixée la branche aînée de la famille de Gourdon. (*Etude sur le Moyen-Age*, p. 77.)

(3) Aymeric forme le 10^o degré de la généalogie. Les neufs premiers sont formés par Boulandre de Gordon, 2^o Guillaume, 3^o Charles, 4^o Godefroy, 5^o Raoul, 6^o Protade, 7^o Archambaud, 8^o Vautier et 9^o Renaud, fondateur du monastère de St-Benoît à Gourdon. Son fils Aymeric, dont il est question, épousa, l'an 1112, Anne de Turenne, fille de Raymond, 1^{er} vicomte de Turenne et de Mathilde du Perche.

(4) C'est de ce souvenir, et peut-être aussi du mariage de Boulandre avec la sœur de Waifre, que venait sans doute le titre de Gourdon-Gaiffier qui distinguait la branche de Cénévières, plutôt que de la terre de Gaiffier, près Caharc, puisque cette terre ne fut achetée par la maison de Gourdon qu'en 1354.

(5) Cette généalogie est déposée à la Bibliothèque municipale de Cahors et fait partie des papiers mêlés de Lacoste. Elle est anonyme, mais une note écrite en marge de la généalogie du St-Esprit fait connaître la date de cette pièce importante et le nom de son auteur.

(A suivre).

ESSAIS DE CRITIQUE

A PROPOS DE LA RERREPRESENTATION DE GEORGETTE (Suite).

II.

Il ne faudrait pas insister sur ces défauts qui sont l'exagération du système porté à l'extrême, si ces défauts n'étaient en somme l'explication même des polémiques nombreuses et des demi-succès si fréquents dans l'histoire des 164 actes qu'a écrits Sardou. Stirement si quelqu'un depuis Scribe a connu toutes les « ficelles » du théâtre c'est bien lui. — Souvenez-vous des « Pattes de mouche » — Son dialogue a, lorsqu'il lui plaît tout le plein d'observation de Meilhac, le naturel d'Augier, le concis de Dumas fils.

Ses intrigues, parfaitement menées, sont toujours attachantes, et pourtant avec des sujets de pièce tels que « la Haine », la victoire a été incertaine; et justement pour cette partie de ses œuvres la faute en est à la mise en scène trop pompeuse, trop soignée et qui détourne l'esprit de la pièce pour le laisser se prendre aux décors, aux côtés extérieurs et matériels de l'art. Ici, comme dans « Théodora », comme dans bien d'autres de ses bonnes pièces, c'est le metteur en scène qui nuit au dramaturge.

Ailleurs, c'est l'érudit. Pour ses pièces historiques le cas est incontestable. Sardou avant de se mettre à l'œuvre fait une enquête, mais une enquête complète sur les mœurs qu'il veut ressusciter. Cette enquête il la poursuit sur les textes, les livres, les gravures du temps, puis, il cherche à nous donner en quelques tableaux, puisque c'est le mot qui sert, le sens de cette époque. Soyez sûr qu'avec lui tout est exact, et les noms, et les costumes, et les événements historiques, et pourtant cette enquête laisse froid le plus souvent, et s'il a à peu près réussi dans « Patrie » — cette merveilleuse peinture des Flandres protestantes servant de décor à une intrigue supérieure peut-être à tout ce que le drame historique nous a donné — il n'a pas été suivi par le public dans « la Haine » où il y a pourtant de si belles choses, et surtout dans « les Merveilleuses » excellente pièce au point de vue historique, mais faite pour les érudits comme Sardou, et combien sont-ils les érudits comme Sardou ?

Ailleurs, c'est l'observateur. Sardou voit plutôt en général les ensembles et se plaît à peindre des groupes plutôt que des individus : « La famille Benoit », « les Femmes fortes », « les Ganaches », « les Gens nerveux », « Nos bons villageois », « Nos intimes », « les Vieux garçons », ce sont des titres qui en disent long par eux-mêmes, et qui vous traduisent l'intention de l'auteur. Une étude de « Nos intimes » soit, mais avec l'intention de nous les montrer faux, méchants, envieux, jaloux;

Les « Bons villageois » c'est la vie de village incarnée dans ce fouillis de gens tous matois, retors, fourbes, ce ceux qui ont pratiqué la campagne connaissent, comme les « Bourgeois de Pont-Arcy » sont ces types de la petite ville, tracasiers, popotiers, vaniteux, à l'affût de tous les potins, heureux, pour des riens, de faire du tapage et d'ennuyer des gens qui valent mieux qu'eux. — De là, de cette préoccupation de tout voir et de tout reproduire, cette foule de personnages qui encombre parfois l'action, profils admirablement crayonnés, mais que l'on aurait peut-être pu laisser en marge du sujet au lieu de les faire venir au corps de la page où ils déroutent un peu l'œil du spectateur. Et de plus, cette manière d'un peu trop philosopher — oh! ironiquement sans doute — mais qui n'est pas moins évidente dans la conception première de ses pièces.

N'est-ce pas d'une idée pessimiste — Nous n'avons pas d'amis — qu'est parti Sardou dans « Nos intimes » ?

Et comme il est sûr de faire une œuvre originale quand même, il se soucie fort peu, — étant de ces psychologues à qui tout ce qui est humain est bon à prendre et à décrire — que son intrigue soit ou non banale, et ait ou non servi à d'autres qu'à lui. D'où il suit que, lorsque avec tout son talent il a écrit une pièce qui est un chef-d'œuvre et qui passionne tout Paris, il n'est pas rare de voir quelqu'un, romancier presque inconnu ou dramaturge tombé à plat qui réclame la paternité de l'œuvre, ou plutôt l'idée de la pièce; et toujours revient l'éternelle et bête accusation de plagiat, comme si à ce compte, et Molière et Shakespeare, et Racine et Corneille n'étaient pas les plus audacieux des plagiaires et bien autrement coupables que Sardou.

C'est l'histoire d'« Odette », et c'a failli être l'histoire de « Théodora » après bien d'autres, tant il est vrai que le succès...

Enfin, une dernière qualité lui nuit peut-être plus que toutes les autres, et celle-ci nous amène enfin à « Georgette » que nous comprendrons peut-être mieux après tous ces détours. — C'est son indifférence en toute chose.

Il connaît trop le cœur humain pour n'être pas sceptique, et, comme Renan, auquel nous le comparerions volontiers, pour « ne pas voir les deux faces de la vérité ». En fait, dans son théâ-

tre selon l'espèce, M. Sardou offre alternativement les deux conclusions. Dans une célèbre farce : « Divorçons », avec une plaisante élégance de démonstration, il nous a démontré que le divorce ne guérissait pas nos mœurs conjugales et ne servirait de rien; puis quelques années après il a démontré, avec quelle verve pathétique, dans « Odette », la cruauté du mariage indissoluble. Après « Séraphine », ce pamphlet contre la dévotion, n'a-t-il pas trouvé excellent que « Daniel Rochat » fût tourné comme une machine de guerre contre la libre-pensée? C'était son droit d'auteur dramatique. Aujourd'hui, devant la question qui passionne le siècle, et depuis « Antony » et « Marion Delorme » jusqu'à « Fils de Coralie » et à « Denise » a sollicité les auteurs les plus divers, la question posée dans « Georgette », il est charmant de désinvolture, et plaide à la fois les deux causes sans donner exactement de solution et lui-même le déclare : « La solution, il n'y en a pas, comme dans la plupart de ces questions-là. Car enfin je vous défie bien de dégager de tout ce que nous avons dit une autre moralité que celle-ci : Une femme galante de doit pas faire de sa fille une honnête fille... Elle ne vous convient pas? Trouvez-en une autre. »

« Le Pour et le Contre » tel serait, on l'a dit, le titre de cette pièce, comme il serait celui qui réunirait le mieux la plupart des pièces de Sardou. Esprit très net et qui a vite fait le tour d'une question, gaulois sceptique qui se méfie trop de ce qu'a de chances une thèse quelconque, observateur, psychologue, érudit, metteur en scène, il est là dans « Georgette », avec toutes ses qualités et tous ses défauts. — C'est ce qu'il nous reste à établir rapidement, pour terminer

O. GOURDIN.

(A suivre).

THÉÂTRE DE CAHORS

Samedi 20 janvier 1886.

LES CONTES D'HOFFMAN

Opéra fantastique nouveau, en 4 actes.

LES JURONS DE CADILLAC

Comédie en un acte.

Avis aux Amateurs

BONS VINS DE CHAMPAGNE

Nous croyons être agréables à nos lecteurs, en leur recommandant tout particulièrement une Maison de Vins de Champagne.

Cette Maison, par suite d'opérations exceptionnellement avantageuses, expédie actuellement diverses qualités véritablement exquis, à des prix bien au-dessous de leur valeur.

Sa Carte rose est cotée, 3 fr. » la bouteille
Sa Carte blanche, 3 fr. 50 —
Son Vin de réserve 1878, 4 fr. 25 —
Son Vin d'honneur, 5 fr. » —

Avec une augmentation de 0,25 centimes par chaque deux demi-bouteilles.
La quantité disponible, environ 300,000 bouteilles, lui permet de donner prompt satisfaction à toutes les demandes.

Les envois sont faits franco d'emballage.
Adresser les commandes à M. LAPORTE, rue du Lycée, 34, Cahors.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, Sommaire du numéro du 13 février 1886. — Texte : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — « Trente ans de Paris, » par Alphonse Daudet. — Nos gravures : « L'Hiver, » Allégorie par Reichan; Reentrée des troupes à Philippopolis; Les démonstrations guerrières à Athènes; « L'Appel au passeur, » tableau de M. Minet; Une exécution au Tonkin; Port et oasis tunisiens. — Revue anecdotique, par Lorédan Larchey. — Chronique musicale, par Albert de Lasalle. — Echecs. — Récréations de la famille. — Gravures : l'Hiver, allégorie par M. Reichan. — M. de Saint-Vallier. — Affaire d'Orient. — « Trente ans de Paris. » — « L'Appel au passeur, » tableau de M. Minet. — Au Tonkin. — Port et oasis tunisiens. — Portrait de Claude Lorrain. — Echecs. — Rébus. — Bureaux 43, Quai Voltaire, à Paris.

LE BON JOURNAL, Sommaire du numéro du 14 février 1886. — A. Leroy : Le Courrier de Serrette. — H. Sérignan : Les Organes de Paris. — Hector Malot : Le Lieutenant Bonnet (suite). — Victor Cherbuliez : Le Comte Kostia (fin). — G. de Cherville : Un cas de rage. — Jules Claretie : Le Train 17 (suite). — Xavier de Montépin : Jean Vau-baron (suite). — Constant Guérout : Les Dames de Chamblas (suite). — Bureaux rue Racine, 26, Paris.

LA NATURE, Sommaire du 13 février 1886. — La statue de Claude Bernard. — Correspondance : Sur la résistance de l'air au point de vue de la navigation aérienne. William Pole. — Eclairage électrique de l'Eldorado, à Paris. P. Juppont. — Les explosions de torpilles. — L'arithmétique en boules (suite). Edouard Lucas. — Les éléphants savants. Guyot-Daubés. — Le gaz naturel aux Etats-Unis. — Appareil photographique à mise au point automatique. Gaston Tissandier. — Chronique. — Aca-

démie des sciences; séance du 8 février 1886. Stanislas Meunier. — Les vues d'optique. — Supplément : Boîte aux lettres. — Communications diverses. — Recettes et procédés utiles. — Bulletin météorologique de la semaine. — Bureaux 120, boulevard Saint-Germain, à Paris.

ATLAS MANUEL DE BOTANIQUE

Illustrations des familles et des genres de plantes phanérogames et cryptogames avec le texte en regard. — Par J. Deniker, dessins par Riocreux, Cusin, Nicolet, F. Chavrier, Chédac, etc. — 200 planches in-4, comprenant 3300 figures; 50 livraisons à 50 centimes ou 5 séries à 5 francs. — Prix de souscription jusqu'au 30 juin; 20 francs. Passé ce délai, le prix sera augmenté. — Les *Merveilles de la Nature* de Brehm se sont limitées jusqu'à présent à l'Homme et aux animaux. — Il nous a paru utile de publier, comme une suite et un complément naturel, dans le même format, un *Atlas manuel de botanique*, qui place sous les yeux du lecteur la description et la représentation des caractères des principales familles et des principaux genres. — Les notions d'organographie végétale et de géographie botanique sont résumées de façon à faire connaître l'état actuel de la science; les applications si nombreuses à l'agriculture, à l'horticulture, aux arts et à l'industrie, à la médecine et à la pharmacie, sont indiquées. — Cet *Atlas manuel de botanique* est destiné à développer le goût de cette science aimable et à devenir le *valde-mecum* des botanistes, soit que, ayant en vue la science pure, ils la cultivent pour les charmes qu'elle leur procure, soit que, tournant leurs recherches vers la pratique, ils s'occupent de la botanique comme science appliquée. Envoi d'un livraisons spécimen contre 50 centimes en timbres-poste. Librairie J.-B. Baillière et fils, 49, rue Hautefeuille.

A VENDRE

POUR CAUSE DE SANTÉ

Un fonds de Coiffeur avec magasin de parfumerie. Très bien situé, en face l'Hôtel-de-Ville.

Excellente clientèle. Conditions avantageuses.

S'adresser au propriétaire, M^{me} Veuve ROZIERES, boulevard Gambetta, Cahors.

TOUJOURS EN VOGUE !...

On dit que tout passe et que tout lasse !... C'est souvent une erreur... Le vin s'améliore en vieillissant, et une réputation bien assise ne fait que croître avec les années. Tel est le cas des merveilleuses Pastilles BRACHAT, à la Sève de Pin, dont la vogue se maintient toujours, grâce à leurs qualités incomparables qui en font le meilleur spécifique pour guérir en moins de 48 heures : toux, rhume, catarre, coqueluche, bronchite aiguë et chronique, et toutes les affections de poitrine.

Les Pastilles BRACHAT, toujours efficaces, auront une vogue éternelle.

La Sève de Pin BRACHAT, savamment associée au *Lactucarium* et à la *Codéine*, est le dernier mot de la science, pour la guérison radicale, et en peu de jours, de toutes les Affections des Bronches et des Maladies de poitrine.

D^r RÉCAMIER.

La boîte, 1 fr. 50 franco contre mandat ou contre 10 timbres-poste, adressés à M. BRACHAT, pharmacien, rue Leyteire, 61, Bordeaux. Demandez les Pastilles BRACHAT dans toutes les bonnes Pharmacies.

DONNEZ DU FER à votre enfant, — disait un médecin consulté par une mère pour sa fille atteinte de pâles couleurs et d'anémie. — Mais quel Fer donner à mon enfant? demanda la mère. — Le FER BRAVAIS, répondit le docteur, car c'est la préparation qui approche le plus de la forme sous laquelle le Fer est contenu dans le sang, et, par suite, ses effets sont supérieurs à ceux de tous les autres ferrugineux.
Dépôt dans la plupart des Pharmacies.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.
Exiger le nom WLINSI

L'EAU de L'ÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorrhagies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc.
Paris, 378, Rue Saint-Honoré.

On a franco de port à domicile contre mandat de 5 francs, ou 50 huîtres extra, ou 72 huîtres belles, ou 100 huîtres ordinaires.
Ecrire à S. Amanieu, Arcachon.

BOURSE. — Cours du 18 février.

3 0/0	82 05
3 0/0 amortissable (ancien)	84 50
3 0/0 id. 1884	00 00
4 1/2 0/0 ancien	106 90
4 1/2 0/0 1883	109 60

Dernier cours du 17 février.

Actions Orléans	4,365 00
Actions Lyon	4,265 00
Obligations Orléans 3 0/0	387 50
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	317 00
Obligations Lombardes (jouissance...)	321 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	325 00

CHEMINS VICINAUX ADJUDICATIONS

Fixées au 4 mars 1886, à 2 heures du soir, à l'Hôtel de la Préfecture, à Cahors.

1° Chemin de grande communication n° 24. — Construction de la partie de ce chemin comprise entre les profils n° 249 et 300, sur une longueur de 1043 mètres 75 (commune de Limogne).

Montant des travaux.....	5,829 fr. 18
Somme à valoir.....	170 82
Cautionnement.....	200 "

2° Chemin d'intérêt commun n° 2, de Vers au chemin de grande communication n° 51. — Elargissement de la partie de ce chemin comprise entre les profils n° 1 et 31, sur une longueur de 5495 mètres (Communes St-Sauveur et Labastide-Murat)

Montant des travaux.....	44,522 fr. 58
Somme à valoir.....	3,477 42
Cautionnement.....	1,500 "

3° Chemin d'intérêt commun n° 6, de Sauzet à Belvèze. — Construction de la partie de ce chemin comprise entre les profils n° 0 et 32, sur une longueur de 1173 mètres 60. (Commune de Belmontet).

Montant des travaux.....	8,822 fr. 56
Somme à valoir.....	377 94
Cautionnement.....	300 "

4° Chemin d'intérêt commun n° 28, de Lolmie à Villefranche et aux limites du département. — Construction de la partie de ce chemin comprise entre les profils n° 0 et 8, sur une longueur de 164 mètres 80. (Commune de Montcuq.)

Montant des travaux.....	5,739 fr. 59
Somme à valoir.....	260 41
Cautionnement.....	200 "

5° Chemin d'intérêt commun n° 82, de la Croix Blanche au chemin de grande communication n° 30. — Construction de la partie de ce chemin comprise entre Campendu et le chemin de grande communication n° 30, sur une longueur de 1816 mètres. (Commune de Frayssinhes).

Montant des travaux.....	13,707 fr. 93
Somme à valoir.....	792 07
Cautionnement.....	450 "

6° Chemin d'intérêt commun n° 96, de Lacapelle à Cajarc. — Construction de la partie de ce chemin comprise entre le chemin de grande communication n° 41, et le profil n° 43, sur une longueur de 835 mètres 85. (Commune de Boussac).

Montant des travaux.....	34,759 fr. 97
Somme à valoir.....	5,240 03
Cautionnement.....	1,150 "

PÉPINIÈRES SÉGUELA

Près du Pont Valentré, à Cahors.

(20 hectares en culture d'Arbres et Vignes Américaines).

MISE EN VENTE DES RIPARIAS

Les Riparias à gros bois et à larges feuilles (Tomenteux et grands Glabres) de mes Vignobles de Cahors et de Langle, près Caillac ont été primés par la Société agricole et industrielle du Lot en 1885. Cette récompense atteste suffisamment avec quelle vigueur de résistance ces plants se comportent dans nos terrains du Lot. La greffe qui effraye tant de propriétaires y réussit très bien, même faite par des personnes inexpérimentées, lorsqu'elle est pratiquée dans de certaines conditions, que je me fais un plaisir de communiquer. Je me charge d'ailleurs du greffage des plants sur place, à l'entreprise et payable après la reprise, moyennant 0 fr. 05 par greffe réussie.

Nota. — Mon Etablissement autrefois en face l'Hospice est situé même rue, près le Pont Valentré.

ÉLEGANCE — PLUS DE DOS ROUNDS — SOUTIEN
avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

DROGUERIE INDUSTRIELLE A. COUDERC

Boulevard Gambetta, 67, CAHORS

Produits chimiques pour les Sciences, les Arts et l'Industrie

Articles de Teinture et Peinture. — Couleurs en poudre et broyées, Vernis Français et Anglais.

Brosseries et Pinceaux. — Balais d'appartements, Brosses à parquets, Brosses chiendent, Brosses à harnais, Pinceaux ronds et plats liés ficelle et virole cuivre, Brosses à rechapir.

Eponges toute provenance

Ustensiles de Laboratoire, de Chimie et Physique. — Ballons, Cornues, Tubes verre toute forme, Flacons de Woolf à 2 et 3 tubulures, Fourneaux en grès à Bassines, Fourneaux à Reverbère, Entonneurs verre, Eprouvettes, Verres à expériences, Lampes à alcool.

Articles Orthopédiques. — Bandages, Ceintures ventrières et hypogastriques, Suspensoirs, Bas à varices, Sondes et Bougies, Canules droites et courbes en gomme noire et rouge, Irrigateurs, Clysopompes, Injecteurs, Biberons tous système, Pulvérisateurs, Vaporisateurs.

Appareils à Eaux Gazeuses. — Lhote, Briet, Fevre. — Réparations.

Verres à Vitres ordinaires, demi-doubles, doubles

M

Me trouvant en relation directe avec les Chimistes des maisons de fabrication de produits chimiques de Paris, je me charge de faire faire à des prix modérés toutes les analyses que l'on voudra bien me confier, telles que des Engrais, des Métaux, des Minerais, des Vins, des Liqueurs, des Sirops, des Chocolats, des Farines, des Tissus, Suifs, Graisses, Huiles, Savons, Potasses, Soudes, Résines, Terres arables, etc., etc.

DÉPOT D'EAUX MINÉRALES NATURELLES
FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

MAISON DES 100,000 PALETOTS

ROLDÉS & MOILIN

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habillements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

CHEMISES SUR MESURE

Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRRÉPROCHABLE

M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

Nota. — Pour cause d'agrandissement les magasins et ateliers situés rue de la Liberté n° 11 sont transportés boulevard Gambetta 32 (En face la Mairie).

AVIS

M. SALINIÉ, ancien maître d'hôtel, 7, rue St-Maurice, Cahors, à l'honneur de prévenir le public, qu'il vient d'avoir la représentation d'un des plus grands domaines de l'Hérault, pour les **Plants Américains** de toutes les variétés et choix, qu'il pourra fournir promptement à des prix très avantageux et garantir les espèces.

PLANTS AMÉRICAINS SORTANT DES PROPRIÉTÉS

J. COMBETTE, DE FRONTIGNAN

Jacquez fructifères racinés, à 90 fr. le mille.
Jacquez fructifères en bout., à 20 fr.
Riparias Fabre, tomenteux :
— Géant en racinés, à 80 fr.
Riparias en boutures, à 20 fr.

Ces PLANTS sont garantis sur facture.

S'adresser à M. CAYREL, représentant à CAHORS, rue Fénélon, n° 12.

DEMANDE

M^{lle} Lucette Bataille, tailleur en COSTUMES D'ENFANT, rue du Lycée, 21, demande des apprenties.

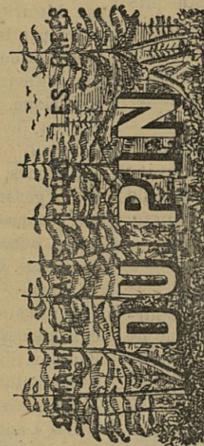
GUÉRISON CERTAINE et RADICALE DE TOUTES LES Affections de la Peau



DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science. Le Traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE (11, rue St-Louis, à MELUN (S.-M.)). CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

ÉVITER LES CONTREFAÇONS
CHOCOLAT-MENIER
EXIGER LE VÉRITABLE NOM

Le propriétaire-gérant, Laytou.



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande
MÉDAILLE D'OR
à L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants
PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer
L'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GÉNÉRIS dont les Bourgeois de Sipin forment essentiellement la base. Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.
On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance
PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etouffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.